



PRCM

PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LA CONSERVATION
DE LA ZONE CÔTIÈRE ET MARINE
EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le PRCM, une plateforme de partenariat opérationnelle pour la gouvernance du Littoral

Rapport annuel 2014



Le programme stratégique 2012-2017 du PRCM est mis en œuvre grâce à l'appui financier de l'Ambassade royale des Pays-Bas à Dakar et de la Fondation MAVA pour la Nature



Le portage Administratif et Financier du PRCM est assuré par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature





SOMMAIRE

Sommaire	3
Acronymes	5
Introduction	7
Vision et missions du Partenariat	11
Nos activités en 2014	15
La Gouvernance de la zone côtière et marine	15
La conservation de la zone côtière et marine et la gestion durable de ses ressources	17
La Mobilisation et coordination du partenariat	24
La communication et la capitalisation	31
Conclusion et synthèse des perspectives	35



ACRONYMES

AMP	Aires Marines Protégées
APPEL	Alliance des Parlementaires et Elus Locaux pour la Protection de l'Environnementaux des pays du Littoral ouest-africain
ADEPA	Association ouest-africaine de Développement de la Pêche artisanale
CAPE	Coalition pour des Accords de Pêche Equitables
COAPA	Confédération Africaine de la Pêche Artisanale
COP	Conférence des Parties
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSR	Commission Sous-Régionale des Pêches
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
INN	Illicite Non Déclarée Non règlementée
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PRCM	Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine
RAMPAO	Réseau régional des AMP en Afrique de l'Ouest
RECARGAO	Renforcement des Capacités de Gestion des pêches en Afrique de l'Ouest
REPAO	Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMC	Unité de Mobilisation et de Coordination du Partenariat
TIDM	Tribunal International du Droit de la Mer
WWF	Fonds Mondial pour la Nature





INTRODUCTION

L'année 2014 a été marquée par une grande mobilisation du Partenariat sur plusieurs axes d'intervention du PRCM tels que le renforcement, l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs, le plaidoyer et le lobbying ainsi que le soutien aux initiatives pilotes de conservation.

En terme de **plaidoyer et de lobbying**, le PRCM a organisé plusieurs ateliers de renforcement de capacités dans le domaine des négociations des accords de Pêche dont un atelier régional et des ateliers nationaux en Mauritanie, en Gambie et au Sénégal. Il a en outre accompagné la Commission Sous Régionale des Pêches – **CSR** tout au long du processus de saisine du tribunal international de la mer portant sur des questions d'intérêt majeur dans le cadre de la lutte contre la Pêche Illicite Non Déclarée Non règlementée (**INN**).

L'accompagnement des **réseaux thématiques régionaux** s'est poursuivi en 2014. Quatre d'entre eux, à savoir le réseau des parlementaires (APPEL), le réseau des Aires Marines Protégées (RAMPAO), le réseau des politiques sur la pêche (REPAO) et la confédération des pêcheurs artisanaux (CAOPA) ont reçu des soutiens pour la mise en œuvre de leurs activités.

La mise en place en 2014 de **plateformes nationales de concertation** des acteurs du littoral en Mauritanie, en Guinée-Bissau et en Guinée a permis de renforcer les cadres de concertation et de mobilisation des acteurs

pour améliorer la pertinence et la cohérence des interventions des organisations à l'échelle nationale.

La mise en place et l'animation des collèges regroupant les différentes catégories d'acteurs du littoral ont connu une avancée significative. Quatre de ces collèges ont identifié au cours de l'année leurs priorités spécifiques et ont reçu des appuis pour la mise en œuvre de leurs activités : il s'agit du collège de la Recherche, celui la Société civile, les Professionnels de la pêche et le collège des Parlementaires.

Des actions de mobilisation des membres et des partenaires se sont matérialisées également par une participation cordonnée des acteurs de l'Afrique de l'Ouest à la Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique (**CBD**) en septembre 2014 et au Congrès Mondial des Parcs à Sydney en novembre 2014. Il en a été de même pour la COP 11 de la Convention d'Abidjan à Cape Town en mars 2014. Lors de ces différentes participations le PRCM et ses membres ont donné la visibilité à la sous région et ont considérablement contribué aux débats et décisions de ces instances.

De nombreuses actions en matière de **communication et de suivi évaluation** ont été réalisées cette année. Des informations et des offres d'opportunités ont été mises à la disposition des partenaires à travers le site, les réseaux sociaux ou des lettres d'informations. Le dispositif de suivi évaluation a été opérationnalisé et des rapports ont été produits et diffusés dans ce sens. Ces actions de communication ont permis d'entretenir un niveau élevé d'animation et d'adhésion au sein du Partenariat. En termes de perspectives, le Partenariat s'achemine vers l'organisation de la 8^{ème} Edition du Forum Marin et Côtier à Praia au Cabo Verde. Cette édition, sur le thème des

changements climatiques, cherchera à montrer aux différents acteurs comment le modèle de gouvernance à partir duquel a été bâtie la stratégie du PRCM peut influencer positivement la gouvernance environnementale et les politiques de conservation de façon à améliorer la résilience du littoral ouest africain vis-à-vis des impacts du changement climatique. Cette année, les actions de mobilisation et de production de services aux membres seront encore renforcées. Un accent important sera mis sur l'animation des différentes structures de concertation à savoir les collèges et les plateformes nationales, ainsi que sur la dynamique des réseaux thématiques.







Vision et missions du Partenariat

La vision du PRCM est de «Promouvoir le maintien d'un environnement côtier et marin sain pour le bien être des populations ouest-africaines».



Ses missions consistent à :

- Mobiliser et renforcer les capacités et les compétences des parties prenantes;
- Promouvoir le dialogue et la construction d'une vision partagée entre les différentes catégories d'acteurs concernés par la zone côtière ;
- Appuyer, à travers son réseau de partenaires, la mise en cohérence et la coordination des différentes interventions actives aux niveaux régional, national et local ;
- Jouer un rôle de plaidoyer politique pour renforcer les processus de conservation et de gestion de la zone côtière;
- Appuyer la mise en cohérence et l'harmonisation des politiques et accords au niveau national, régional et international ;
- Mobiliser durablement les ressources techniques et financières à travers une représentation active auprès des institutions internationales et des Agences de coopération;
- Mobiliser, capitaliser et partager les résultats issus de la recherche, des savoirs locaux et des bonnes pratiques.



Ses priorités d'intervention :

Sur la période 2012-2017, le Partenariat travaille prioritairement sur quatre axes :

- La gouvernance de la zone côtière et marine afin de renforcer les processus de bonne gouvernance pour la conservation des écosystèmes et ressources côtières et marines.
- La conservation de la zone côtière et marine et la gestion durable de ses ressources. L'objectif est de promouvoir et mettre en œuvre de façon effective des outils et mécanismes pour la conservation des zones côtières et marines, la gestion durable et la valorisation de ses ressources.

- L'analyse, la prévention et la gestion des risques et enjeux en zone côtière et marine. Il s'agit ici de mieux comprendre les risques et enjeux auxquels fait face le littoral, leur intégration dans les différents niveaux de planification et d'intervention, et l'atténuation de leurs impacts négatifs.
- La mobilisation et coordination du Partenariat. Cet axe a comme objectif l'élargissement, la pérennisation, la mobilisation et la coordination du Partenariat pour lui permettre d'atteindre les buts fixés.

Tout en orientant ses actions selon ces quatre axes, le Partenariat reste aussi souple et dynamique que possible afin d'intégrer au fur et à mesure de nouvelles opportunités et priorités jugées pertinentes. La facilitation des échanges entre les partenaires, la coordination de leurs interventions, le lobbying et le plaidoyer auprès des différents groupes cibles sont au cœur de ses interventions. Il cherche également à favoriser la mise en cohérence des différentes approches et interventions mises en œuvre par ses membres et partenaires.







Nos activités en 2014

Plusieurs types d'activité ont été exécutés par le PRCM et ses partenaires durant l'année 2014. Elles s'articulent autour de :

- la Gouvernance de la zone côtière et marine
- la Conservation des ressources marines
- la Mobilisation et la Coordination des membres
- la Communication et la Capitalisation



La Gouvernance de la zone côtière et marine

En 2014, le PRCM a soutenu de façon continue les actions de renforcement de la gouvernance des pêches. Une délégation de la Confédération Africaine des Organisations professionnelles de Pêche Artisanale (CAOPA), membre observateur au Comité des Pêches de la FAO, a été appuyée par le PRCM pour assister à la 31ème session de cette instance qui s'est tenue les 9 et 13 Juin 2014 à Rome (Italie). L'objectif était de faire valoir et de faire prendre en compte la position et les préoccupations des professionnels de la pêche artisanale d'Afrique dans le document intitulé «Nouvelles Directives Internationales Volontaires pour une Pêche Artisanale Durable » qui devait être adopté au cours de cette session.

En Juillet 2012, en **Mauritanie**, l'État et l'Union Européenne (UE) avaient signé un nouveau protocole d'accord de pêche qui avait fermé l'accès du poulpe aux chalutiers étrangers et

réservé la pêche de manière exclusive aux pêcheurs artisans mauritaniens. Le PRCM, qui avait participé à une campagne de sensibilisation active visant l'approbation de ce protocole par les instances européennes, s'associe désormais chaque année à la même date aux acteurs de la pêche pour célébrer l'anniversaire de la signature de cet accord. Cette année, le deuxième anniversaire de la journée nationale du poulpe s'est déroulé les 26 et 27 juillet 2014 à Nouadhibou et avait bénéficié d'un appui du PRCM.

L'objectif est de sensibiliser les autorités mauritaniennes et de les encourager à maintenir le poulpe en dehors des accords de Pêche avec les flottilles étrangères. Cette décision hautement stratégique est une première dans la gouvernance des ressources halieutiques. Cependant, elle reste encore fragile et mérite une mobilisation continue en termes de sensibilisation de l'opinion nationale si l'on veut en faire un modèle pour d'autres pays.

Toujours dans le domaine des accords de pêche, le PRCM a soutenu un processus de renforcement des capacités et d'information sur les enjeux des accords de Pêche pour les pays de la sous région. En plus d'un atelier régional, des ateliers nationaux en Gambie, en Mauritanie et au Sénégal ont été organisés en collaboration avec le WWF WAMPO et l'ONG CAPE. L'objectif était ici de promouvoir un échange d'expériences entre les parties prenantes sur les leçons apprises dans le domaine des négociations et dans celui des mises en application des accords équitables. Parmi les questions abordées figurent le concept de surplus (qui détermine l'importance des quotas disponibles aux flottilles étrangères), l'état des lieux sur les résultats des précédents accords et la préservation des ressources halieutiques. Cette initiative s'insère de manière cohérente dans la dynamique de l'ancien projet RECARGAO (Renforcement des Capacités de Gestion des pêches en Afrique de l'Ouest), financé par le PRCM lors

de la phase précédente et exécuté par la CSRP, l'UICN et le WWF.

Afin d'assurer une transition entre la phase I et la phase II du [Programme Régional d'Éducation à l'Environnement \(PREE\)](#) ; le PRCM a apporté un appui à ce Programme qui s'est avéré déterminant pour ne pas faire retomber la dynamique lancée lors des années précédentes. Cet appui a permis de soutenir des activités des ONG dans les 7 pays qui se sont déroulées principalement entre le 2^{ème} semestre 2013 et le 1^{er} semestre 2014. A noter que les activités prévues en Sierra Leone n'ayant pu avoir lieu du fait de l'épidémie de fièvre Ébola, le financement initial a été consacré aux efforts de sensibilisation nationale sur la prévention des risques associés à l'épidémie.

En 2014, la promotion de l'éducation environnementale a enregistré un pas décisif avec le lancement de la 2^{ème} phase du PREE en décembre à Bissau.



Une école dans le Parc National d'Orango (Guinée-Bissau) @Pierre Campredon

Le 1^{er} atelier s'est tenu à Bissau sous la présidence de Madame la Ministre de l'Éducation et a permis d'identifier les priorités à prendre en considération d'une façon générale, et celles qui pourront être soutenues directement par le PREE. L'engagement de Madame la Ministre s'est confirmé par sa participation à l'atelier national du Sénégal qui a été l'occasion de présenter un plaidoyer commun en direction de l'UEMOA sollicitée pour cofinancer les activités du PREE II. Des correspondances ont été envoyées dans ce sens par la Ministre auprès de ses homologues de la sous-région et ont donné lieu à une réponse du Président de la Commission de l'UEMOA sous forme d'un accord de principe pour le financement de cette 2^{ème} phase.

Les feuilles de route élaborées dans les différents pays mettent en exergue les besoins de formation de formateurs et de production d'outils pédagogiques. L'approche du PREE consiste à répondre à ces besoins en soutenant les dynamiques nationales selon leurs propres priorités. Le Programme, financé par la Fondation MAVA et animé par l'UICN Guinée-Bissau, soutient également la constitution progressive des réseaux nationaux et du réseau régional, de façon à promouvoir une cohérence globale des programmes et la synergie des acteurs concernés. Le co-financement sollicité auprès de l'UEMOA est destiné quant à lui à mettre en place dans chaque pays un pôle de référence et de formation.

En 2014, la promotion de l'éducation environnementale a enregistré un pas décisif avec le lancement de la 2^{ème} phase du PREE en décembre à Bissau.

La conservation de la zone côtière et marine et la gestion durable de ses ressources

En 2013, le PRCM avait lancé un Fonds d'appui (FAOSC) destiné à soutenir les initiatives concrètes de conservation sur le terrain et à renforcer les capacités des organisations nationales de la société civile. La FIBA, gestionnaire de ce fonds, avait ainsi reçu un total de 64 propositions suite à l'appel de pré-sélection qui avait été lancé. Les projets présentés par 5 organisations ont été retenus pour un

financement total de 56 419 €. Il s'agit du Comité de Gestion de l'Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth, l'ONG Nebeday à Palmarin et l'Association des Zones Humides du Sénégal (AZOHS) à Kafountine au Sénégal, l'ONG Naforé de la Mauritanie et l'Association Communautaire Nouvelle Expérience Maritime de Cruzinha (ACNEMC) du Cabo Verde.

Le processus de financement a démarré cette année par :

- le recadrage et l'amélioration des documents de projet et des budgets ;
- la contractualisation avec les organisations (signature des conventions de financements) et le versement des premières tranches de financements ;
- la redéfinition des activités de Renforcement de Capacités sollicitées par ces organisations.

Concernant les initiatives financées, l'AMP de Joal-Fadiouth a mis l'accent sur la restauration des habitats naturels de l'aire marine protégée. Ils ont travaillé sur l'immersion de récifs artificiels dans les endroits dépourvus d'herbiers marins et l'ensemencement de quatre vasières de l'AMP en juvéniles d'arches. Pour mener à bien les ensemencements prévus, les membres du comité de gestion ont bénéficié d'une activité de renforcement de capacité en gestion des ressources conchylicoles. Les impacts des activités du projet ne

sont pas encore mesurables mais les résultats prévus de ces actions permettront à la fois d'augmenter la productivité des vasières en ressources conchylicoles, sources de revenus pour les femmes exploitantes, mais aussi de contribuer fortement à la réhabilitation de ces habitats naturels. La dynamique participative autour du projet et de l'AMP en général est jusqu'à présent exemplaire et représente un potentiel de démonstration susceptible d'encourager des initiatives similaires dans le pays.



Fabrication de récifs artificiels pour ensemercer les vasières à Joal Fadiouth @Simon Mériaux

Dans la même dynamique l'AZOHS a mis en œuvre un projet de réhabilitation participatif du littoral de Kafountine. Deux activités ont été menées à savoir le reboisement (mangrove et plantation de niaoulis sur le cordon dunaire) et la sensibilisation des communautés (pêcheurs, fumeurs de poisson, femmes transformatrices, ménagères, etc.) sur le changement de comportement vis à vis des arbres et arbustes du littoral. Le reboisement s'est fait sur 5.000 m de littoral et sur 4 espaces distincts. Les premiers résultats étant positifs, l'association souhaite mettre en œuvre des actions futures de suivi de ces plantations pour assurer au niveau du littoral une bonne restauration de la végétation.

L'ONG **Naforé** a quant à elle mis en œuvre un projet de « Suivi de la dynamique de restauration des écosystèmes du Parc National du Diawling (PND) ». Ce projet s'est focalisé sur l'étude de l'ampleur de la prolifération des plantes envahissantes dans le bassin du Bell et de la dynamique des peuplements de mangroves dans les zones naturelles protégées de **Gueylebou** et **Khouroumbam** dans le parc. Grâce au renforcement de capacités des membres de l'association dans le domaine de la cartographie (avec des outils comme le KAP – Kite Aerial Photography - photographie par cerf-volant et Google Earth), l'ONG a pu produire des cartes de répartition des plantes envahissantes et de mangroves du Bassin de Bell. Ces premiers résultats permettront à long terme de mesurer l'ampleur de ces dynamiques, de proposer des mesures de gestion, ainsi qu'une réplification de ce processus dans d'autres sites à l'échelle nationale et transfrontalière (notamment sur la rive gauche du bas-delta du fleuve Sénégal).

L'ONG **Nebeday** s'est penchée sur la protection d'espèces comme la hyène tachetée et la restauration de la mangrove dans la réserve naturelle communautaire de Palmarin (RNCP). Ses principales activités ont tourné autour de l'étude bioécologique et de l'inventaire des hyènes de la RNCP, le reboisement de la mangrove et la sensibilisation des populations locales pour un changement de comportement vis à vis de la hyène. Des membres de l'ONG, du Comité de gestion de la RNCP et des écouguides ont été formés aux techniques de photo piégeage des hyènes, ce qui a donné des éléments concrets pour améliorer la méthodologie d'inventaire. A cela s'ajoutent l'identification des tanières et des circuits, des zones de repos et d'alimentation des hyènes et le reboisement de la mangrove dans les quatre villages de la réserve.

Les campagnes de sensibilisation et de cinéma-débats ont permis de valider une nouvelle fois, auprès de tous les villageois, les règles de protection de la Réserve (zonage). Les mesures qui seront prises concernant le déroulement des activités touristiques avec les hyènes (en cours d'élaboration) augmenteront le niveau de protection de l'espèce.

L'initiative de conservation de **L'ONG ACNEMC** a porté sur la protection des tortues marines sur l'île de San Antao au Cabo Verde. L'ONG a mis en œuvre des activités sur le transfert des nids de tortues et la sensibilisation des populations sur la préservation de cette espèce. Le processus de transfert étant très sensible, les membres de **ACNEMC** ont été formés aux techniques de transfert des nids au niveau des plages de Cruzinha et environs. Grâce à ces activités, les nids sont protégés jusqu'à l'éclosion des œufs dans les

enclos construits par l'association et ont constitué simultanément de bons vecteurs de sensibilisation auprès des communautés (écoles, étudiants surtout).

Une réflexion sur la capitalisation du fonds d'appui FAOSC a débuté et aboutira en 2015 à un document qui retracera les leçons apprises sur la gestion et les résultats de cette initiative.

Dans la perspective des services à ses membres confrontés aux difficultés techniques et financières, une initiative dénommée "**innovations pour la conservation**" a été lancée en novembre 2014. Piloté directement par l'UMC du PRCM, l'objectif de cette initiative est de

renforcer les capacités d'intervention des organisations membres du PRCM dans la conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'ouest à travers un appui pour la formulation de projets innovants et pertinents. Un appel à proposition pour l'identification de projets innovants a été lancé durant le 3ème trimestre de 2014. Une présélection a permis de retenir **quatre concepts** sur les vingt et deux propositions reçues, dont les promoteurs ont bénéficié d'un appui technique pour le recadrage du concept et d'un appui financier pour faire face au frais inhérents du développement de documents de projets répondants aux normes et standards des principaux bailleurs connus.



La délégation ouest africaine conduite par la CSRP lors de la phase orale du processus de saisine @CSRP

L'une des actions phares du PRCM en 2014 a été l'appui au processus de saisine du [Tribunal International du Droit de la Mer – TIDM](#) - par la CSRP sur des questions portant sur la lutte contre la Pêche INN. En effet, en Mars 2013, la 14^{ème} Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP a adopté une Résolution autorisant le Secrétaire Permanent de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) à saisir le TIDM. Il s'agissait de requérir un avis consultatif au sujet des préoccupations des États membres en matière de lutte contre la pêche INN.

Le PRCM a offert à la CSRP plusieurs opportunités d'échanges avec les acteurs de la sous région et de plaider sur ce dossier. Un atelier lui a été consacré lors du Forum du PRCM de Dakar et une résolution d'appui à ce processus a été décidée par les participants à ce Forum. Le Partenariat, avec l'appui du WWF international, a fourni un appui financier conséquent pour la tenue des réunions de travail du Groupe d'Experts sous régional mis en place et chargé d'appuyer et d'accompagner les différentes étapes du processus de la rédaction de l'exposé écrit jusqu'au rendu de l'avis. Le PRCM a entrepris aussi des rencontres avec les ministres des pêches de la Guinée, du Sénégal et de la Mauritanie, au lancement du processus, pour les sensibiliser et les informer de l'état d'avancement du dossier et solliciter leur appui au processus notamment par leur présence à la phase orale du dossier.

Le PRCM a, en outre, dans un souci de mieux informer sur le processus et le vulgariser auprès des différents acteurs, produit des [spots radio](#) et [vidéo](#) en trois langues ainsi que des articles diffusés largement sur les supports de communication du Partenariat.

Enfin, un appui à la participation active des acteurs ouest africain aux sessions du tribunal TIDM consacrée à ce dossier a été consenti à la CSRP. C'est dans ce cadre qu'une importante délégation de la CSRP, conduite par le Président en exercice de la Conférence des Ministres, s'est rendue au TIDM basée à Hambourg en Allemagne, pour assister aux plaidoiries des parties. L'annonce de l'avis est prévue en avril 2015. Elle offrira l'occasion d'engager des activités de communication d'une part et de suivi de sa mise en œuvre d'autre part notamment dans le cadre d'un atelier international envisagé au mois de [juin 2015](#).

Toujours dans le cadre de la conservation des ressources, les partenaires du PRCM se sont penchés sur [la question de l'impact des pêches sur la faune marine vulnérable en Afrique de l'ouest](#). Les experts des institutions nationales de gestion des pêches et de recherche océanographique, les organisations de professionnels des pêches ainsi que les organisations internationales de la conservation se sont réunis en juin à l'initiative du PRCM et de la CSRP pour définir un programme sous régional pouvant aider à inverser ce phénomène de destruction de la faune.

Le concept de programme formulé lors de cet atelier, résume les connaissances des principales caractéristiques du Byctach dans la sous-région et les enjeux des différentes pêcheries ouest-africaines présentant de l'intérêt pour la mégafaune marine menacée. Il a permis d'évaluer l'introduction éventuelle de mesures d'atténuation dans les différents types de pêche et d'identifier les actions prioritaires destinées à atténuer le taux de mortalité de cette mégafaune marine.

Le document de projet a été soumis à des bailleurs dans le cadre de la recherche de son financement.

Au Sénégal, ainsi que dans les autres pays de la sous-région, un autre phénomène qui menace la faune marine est l'utilisation par les pêcheurs artisans de filets en monofilament de nylon pourtant interdits depuis juin 1998. En 2014, le PRCM a contribué financièrement à la campagne que mène chaque année l'ONG sénégalaise OCEANIUM sur le retrait de ces filets des fonds-marins de la région de Dakar et sur la sensibilisation de tous les acteurs de la pêche sénégalaise par des séances d'échanges populaires sur le terrain. Force est

de noter que sur les 16 000 embarcations de pêcheurs artisans que compte officiellement le Sénégal, la majorité d'entre elles utilisent ces filets. A cause de la diminution des stocks de poissons, les pêcheurs artisans jettent leurs filets à proximité des fonds rocheux et des épaves, là où la concentration de poissons est plus importante. Bien souvent, ces derniers s'accrochent au relief ou tout autre support présent dans les fonds sous-marins. Ne pouvant être remontés, ils sont abandonnés par leurs propriétaires, accentuant ainsi la pollution marine et le phénomène de « pêche fantôme » de nombreuses années après l'abandon du filet par les pêcheurs.



Retrait d'un filet de nylon par un plongeur @Oceanium

L'objectif des campagnes réalisées par l'ONG OCEANIUM est de relancer le débat chaque année, sur l'utilisation incontrôlée de ces filets en nylon, et de trouver des solutions concertées pour une pêche responsable. Le PRCM souhaite voir cette initiative répliquée dans les autres pays de la sous-région et travaille dans cette perspective avec l'OCEANIUM.

Outre les filets de nylon, les déchets des sachets plastique ont pris une dimension alarmante tant au plan de leur impact sur les écosystèmes marins que sur les communautés, dans toute la sous région ouest africaine. L'ONG Associação para a Defesa do Ambiente e Desenvolvimento (ADAD) avec le soutien financier de la MAVA et l'appui technique du PRCM, a décidé de s'attaquer à ce fléau au Cabo Verde.



Une des séances de nettoyage des déchets plastiques initiées par ADAD au Cabo Verde @ADAD

A cet effet, elle a lancé la campagne « Cabo-Verde sans plastique » en mai à l'université de Cabo Verde en présence des autorités gouvernementales et de la société civile. À l'aide de spots publicitaires, mais également, de conférences, concours et opérations de nettoyage, ADAD souhaite sensibiliser la population sur les dangers liés à l'utilisation des sachets plastiques, renforcer les processus réglementaires et institutionnels relatifs à la gestion des sachets plastiques et

promouvoir les alternatives concertées visant à inverser la tendance actuelle de prolifération des sachets plastiques dans l'archipel.

L'ONG fonde sa stratégie sur le fait que la prolifération de ces déchets est imputable à la méconnaissance par la population des dangers liés à leur utilisation d'une part et le manque d'alternatives à leur usage d'autre part. Pour relever ce défi, ADAD compte sur l'implication du citoyen désormais averti et

l'introduction sur les marchés d'alternatives viables aux sachets plastiques telles que les sacs en tissu ou en feuille de bananier.

Pour rappel, le PRCM s'était mobilisé en 2012 pour soutenir les autorités mauritaniennes qui, in fine ont réussi à interdire l'utilisation des

sachets plastiques sur tout le territoire national. Le Partenariat mettra à contribution l'ensemble de son réseau pour aider les institutions de Cabo Verde à venir à bout de ces déchets nuisibles et à capitaliser ces expériences au bénéfice des autres pays du Partenariat.

La Mobilisation et la coordination du Partenariat

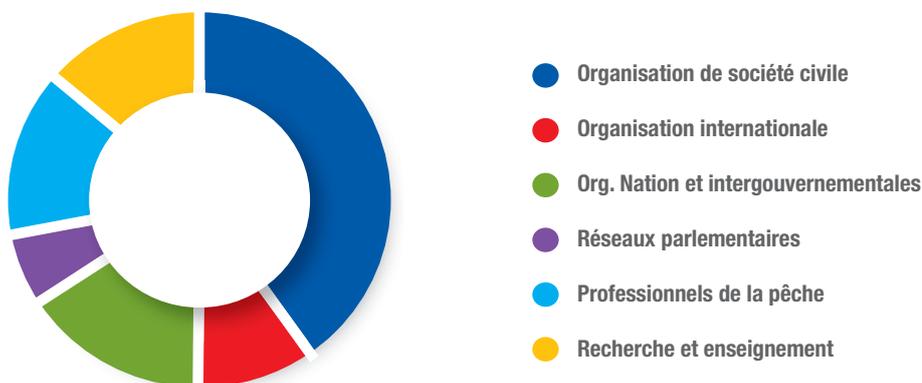
Le système des membres mis en place en 2012 suite à l'évolution du PRCM vers un modèle de partenariat poursuit sa dynamique. À la date du 31 décembre, 66 membres ont adhéré au Partenariat. Ils sont répartis dans les 6 Collèges suivants, constitués pour permettre à chacune des catégories d'acteurs d'exprimer ses priorités spécifiques :

- Organisations de la société civile
- Réseaux de parlementaires
- Administrations publiques nationales et inter-gouvernementales
- Organisations professionnelles de la pêche
- Organisations de recherche et d'enseignement
- Organisations internationales

Leur répartition est figurée ci-après

Situation des membres par type de collèges en 2014

Nombre d'adhérents au PRCM



Outre le renforcement de ses membres, le PRCM en 2014 a aidé à la mise en place de trois plateformes nationales en Guinée Bissau, en Guinée et en Mauritanie. Pour chacun de ces pays, les acteurs nationaux intervenant sur le littoral se sont retrouvés pour définir ensemble des actions communes destinées à renforcer la bonne gouvernance et la conservation de leur zone côtière et marine.

Les ateliers organisés ont permis d'engager des discussions franches entre acteurs nationaux sur des problématiques relatives à la gestion de leurs littoraux.

Dans les trois pays concernés, les acteurs du littoral ont décidé de mettre en place une structure d'animation de leur plateforme de concertation et ont développé un plan d'actions prioritaires pour apporter des réponses aux problématiques soulevées lors des ateliers de lancement de ces plateformes.

En 2014, le PRCM a continué son soutien aux réseaux thématiques. Des appuis ont été donnés de façon particulière à l'Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection du littoral ouest-africain – APPEL, la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale - COAPA, le REPAO et le RAMP AO.

S'agissant de l'alliance des parlementaires, le PRCM a appuyé le fonctionnement de quelques réseaux nationaux et a contribué à la finalisation et à l'édition du «Guide pour la gestion intégrée du littoral à l'usage des élus des pays côtiers d'Afrique de l'ouest », la réalisation du site web du réseau <http://www.appel-littoral.org> ainsi que l'organisation de l'atelier de lancement de la deuxième phase du programme d'accompagnement des

élus « PREPARE 2 » mis en œuvre par l'UICN Sénégal. Cet atelier a vu la participation d'une quarantaine de participants dont des parlementaires et des élus locaux. A ces représentants des organisations partenaires (CSR P, WWF, Greenpeace, CSE, RAMP AO, etc.) se sont ajoutés plusieurs experts de la sous région.

Les participants à cet atelier ont formulé, entre autres, les recommandations suivantes :

- La modification du statut de la CSR P lui permettant de passer d'un statut d'ORP (Organisation régionale de pêche) en un statut d'ORGP (Organisation régionale de gestion de la pêche) afin de mieux prendre en charge la lutte contre la pêche INN,
- L'élaboration, l'adoption urgente et la mise en œuvre effective des lois littorales par tous les pays concernés ; le Sénégal et la Mauritanie pouvant partager leurs expériences en la matière,
- l'enclenchement des processus d'adhésion à l'UICN comme membre de plein droit et éventuellement au RAMP AO comme membre associé.

Concernant le RAMP AO, le PRCM a mis à la disposition de ce réseau un appui institutionnel qui lui a permis de renforcer les activités de son secrétariat. Ainsi, il a pu mener des actions de communication et sensibilisation pour augmenter la visibilité du réseau et l'information sur les AMP et leur importance, organiser la réunion du Comité Exécutif pour approuver le Plan de Travail 2015 ainsi que le processus d'autonomisation du réseau et faire participer son personnel à diverses missions relatives à la gestion des AMP.

Le Réseau sur les politiques de Pêches en Afrique de l'Ouest – REPAO a, quant à lui, bénéficié d'un soutien pour l'organisation d'un Forum panafricain des acteurs non-étatiques de la pêche et de l'aquaculture, en juin à Dakar. L'objectif était de faire entendre la voix de ces acteurs dans le processus de réforme pour une meilleure gouvernance des secteurs halieutiques en Afrique et des politiques plus participatives et transparentes. A l'issue des travaux, les 46 participants venant de 16 pays ont élaboré et signé une déclaration, dite « Déclaration de Dakar » dans laquelle ils ont décidé de mettre en place une Alliance Panafricaine des Acteurs non-étatiques de la Pêche et de l'Aquaculture désignée sous l'acronyme « APAPA ». Cette Alliance servira de cadre de concertation et d'action pour contribuer à l'émergence de politiques publiques cohérentes et durables prenant en compte les aspirations des communautés de pêche.

Avec l'appui du PRCM, la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale - COAPA a également organisé en marge de la célébration de la journée mondiale de la pêche, 4 panels sur (1) la mise en oeuvre des directives internationales volontaires pour une pêche artisanale durable, (2) les accords de pêches en Afrique, (3) les effets et impacts des changements climatiques dans le secteur de la pêche et (4) le système de financement innovant de la pêche artisanale. Une cinquantaine de participants provenant des pays composés des délégations des pays membres de la Confédération africaine des Organisations de la Pêche artisanale (CAOPA), des représentants des partenaires techniques et financiers, des gouvernements mauritaniens et sénégalais, des organisations professionnelles, du Réseau des Journalistes pour la Pêche responsable en Afrique de l'ouest (REJOPRAO) étaient présents à l'atelier.



Barques de pêche artisanale au Cabo Verde @Pierre Campredon

Les recommandations phares émises lors de ces panels concernent :

- La simplification des contenus des directives et leur traduction dans toutes les langues nationales pour les rendre accessibles à tous les acteurs concernés,
- Une forte implication des journalistes du REJOPRAO dans la communication sur les directives volontaires,
- L'institution d'un débarquement obligatoire minimum des captures réalisées dans le cadre des accords de pêche,
- Un meilleur encadrement par les gouvernements des pays membres de l'activité des sociétés mixtes et des autres modes d'accès,
- L'analyse et le partage des expériences en matière de développement de stratégies d'adaptation des communautés de pêcheurs face aux CC,
- Le développement de synergie/partenariat entre les fonds nationaux pour aller ensuite vers la création de fonds régionaux voire internationaux,
- la création d'un réseau africain des fonds d'appui à la filière de la pêche artisanale avec l'appui de la CAOPA.

L'appui consenti au collège régional de la société civile nationale, en 2014, s'est concrétisé par la réalisation d'une étude sur les possibilités d'organisation et de formulation d'une **stratégie de développement**. Une réflexion collective a été engagée avec les leaders des organisations de la société civile et des personnes ressources sur le renforcement des capacités et sur le rôle des Organisations de la Société Civile dans la zone côtière et marine des pays membres du PRCM, afin d'assurer une plus grande efficacité

de leur action. Cette étude a permis de mettre en évidence que l'environnement institutionnel et politique de la sous région offre des opportunités au développement des actions des OSC dans le domaine de la conservation de la zone côtière et marine. En même temps, l'étude a recensé plusieurs difficultés. Il s'agit entre autres de l'absence de cadre stratégique et de planification, les problèmes de gouvernance interne, l'insuffisance de ressources humaines et financières, la faible connaissance des textes législatifs, réglementaires, la faiblesse des relations entre les organisations et le peu d'actions communes. La principale conclusion de cette réflexion est de renforcer l'opérationnalité du collège des OSC, de développer ses attributions et le doter de moyens suffisants pour assumer son rôle et mission à l'échelle régionale et nationale. Il a été élaboré à cet effet une stratégie visant le développement de ce Collège considéré comme un atout pour favoriser une synergie des acteurs de la conservation et accroître ainsi l'efficacité de la gouvernance environnementale. Cette stratégie a été adoptée au cours de la réunion de coordination du collège OSC tenue à Dakar en Janvier 2015.

En ce qui concerne le collège de la **recherche et de l'enseignement supérieur**, une réunion de ce collège a eu lieu en avril 2014 avec l'appui du PRCM. Un plan d'action a été élaboré et a bénéficié d'un appui pour sa mise en œuvre. Les actions phares de ce collège en 2014 ont été l'organisation à l'Université de Dakar, en avril, de journées scientifiques du littoral et l'élaboration d'un répertoire des offres de formations (<http://www.prcmarine.org/fr/formations>) et un autre répertoire des acteurs de la recherche (<http://www.prcmarine.org/fr/repertoire-chercheurs>) dans la sous région.

Dans le domaine de la promotion de la participation de la sous région aux évènements et forums internationaux, le PRCM a permis à plusieurs de ses membres d'assister à deux évènements majeurs : la 12ème Conférence des parties - **COP 12** - de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et le Congrès Mondial des Parcs.

A Pyeongchang, en Corée du Sud, le PRCM a joué un rôle important en matière de mobilisation des acteurs ouest africains à l'occasion de la COP12 de la CBD qui s'est réunie sous le thème "Biodiversité pour un développement durable" et de la 7ème réunion des parties (COP/MOP 7) du Protocole de Cartagena.

Le PRCM et ses membres sous le leadership du WWF ont soutenu la participation d'acteurs ouest-africains, d'une part, pour renforcer les délégations des pays du PRCM présentes à la COP 12 et faire connaître leurs préoccupations et, d'autre part, pour valoriser leurs efforts en rapport avec les objectifs d'Aichi. A cette occasion, un évènement parallèle a été organisé sur le thème " vers l'atteinte des objectifs 2011 - 2020 d'Aichi en Afrique de l'Ouest". Ce side-event a été l'occasion d'un échange d'expériences enrichissant avec d'autres acteurs sur la thématique du littoral. Il a également permis de montrer les progrès réalisés dans l'espace PRCM pour l'atteinte des objectifs d'Aichi.

Plusieurs défis se présentent aux pays ouest-africains et à l'Afrique en général, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités nationales des parties prenantes, la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi, la participation aux concertations internationales politiques et techniques ainsi que le transfert de technologie en matière de Biosécurité. Les enjeux pour ces pays sont plus importants avec l'entrée en vigueur du protocole de Nagoya le 12 Octobre 2014. La conférence a clôturé sur l'adoption de la déclaration de Gangwon qui souligne l'importance pour les parties d'œuvrer à la prise en compte du rôle prépondérant de la biodiversité dans les objectifs de l'agenda post 2015 du Développement durable et, de la feuille de route devant guider l'atteinte des objectifs d'Aichi.

La COP 12 a pris par ailleurs d'importantes décisions qui concernent directement les partenaires du PRCM. Citons notamment les synergies entre les réunions des COP de la CBD et de ses protocoles (Cartagena et Nagoya), le besoin d'améliorer les connaissances relatives aux principales menaces pesant sur la biodiversité marine, l'adoption d'actions prioritaires pour améliorer la résilience des récifs coralliens et des écosystèmes associés, le comblement des lacunes de connaissances ou encore le manque d'informations scientifiques vis à vis des critères d'identification et de description des zones d'importances écologiques et biologique.



Les partenaires et membres à l'anniversaire du PRCM à Sydney à l'occasion du Congrès Mondial des Parcs @Safiétou S. BA

A Sydney, en Australie, le PRCM, s'est associé aux autres acteurs sous-régionaux, notamment le RAMP AO, la FIBA, l'UICN et le WWF, afin de coordonner et appuyer la participation d'acteurs ouest-africains au Congrès Mondial des Parcs du 12 au 19 novembre. Au total ce sont 10 acteurs et personnalités politiques qui ont pu bénéficier de cet appui. Dans le cadre de cette participation, plusieurs activités ont été organisées par le PRCM et ses partenaires notamment des communications, et des side-events.

Au titre des communications, une douzaine ont été présentés par les acteurs du PRCM dans les différents ateliers du congrès.

Pour les side-events, deux ont été organisés :

- par le RAMP AO et ses partenaires sur la façon dont les AMP contribuent à atteindre les objectifs de conservation ;
- par l'UMC du PRCM dont le side-event a été l'occasion de célébrer son 10^{ème} anniversaire avec les partenaires, membres et alliés présents à cet événement. Ce side-event a permis de livrer plusieurs témoignages (dont certains par visioconférence) sur le PRCM par ses bénéficiaires et ses partenaires, mais également de présenter ses principaux acquis. Enfin, l'évènement a été l'occasion de lancer

un nouveau document de capitalisation coédité avec le RAMPAO intitulé « Les Aires Marines Protégées, laboratoires du développement durable en Afrique de l'ouest ».

Pour donner plus de visibilité aux actions du PRCM et de ses membres, un stand d'exposition a été animé par le PRCM durant toute la période du Congrès. Il a également servi de cadre de rencontres et de présentation de leurs produits par les membres et partenaires du PRCM.



Le stand du PRCM lors du Congrès mondial des Parcs @Safiétou S. BA

Enfin, il est à signaler une participation importante des acteurs du PRCM à la onzième Conférence des parties (COP 11) de la Convention d'Abidjan qui s'est tenue du 17 au 24 Mars 2014 au Cape Town, en Afrique du Sud, sous le thème de la Promotion de la croissance bleue en Afrique (vers une gestion durable des ressources marines).

D'importantes décisions, appuyées dans leur préparation par le PRCM et ses membres, ont été prises, parmi lesquelles :

Le stand du PRCM lors du Congrès mondial des Parcs @PRCM

- Une décision d'élaboration d'un protocole additionnel portant sur les normes et standards environnementaux dans le domaine des activités pétrolières et gazières offshore ;
- Une décision d'élaboration d'un protocole additionnel sur les mangroves qui sera un élargissement du champ d'application de la charte Mangroves signée par les pays de l'espace PRCM
- Une décision d'intégrer plusieurs membres du PRCM comme membres observateurs auprès de cette convention (UICN, Wetlands International, etc.)

Les activités de communication et de capitalisation

En 2014, le PRCM a continué à tenir régulièrement informés les acteurs du littoral ouest africain de l'état de mise en oeuvre de ses activités et celles de ses membres et partenaires, ainsi que de l'actualité concernant la situation de la zone côtière et marine. Il se sert pour cela de :

- du site Internet www.prcmarine.org qui a enregistré durant l'année 1.400 visiteurs et 3.157 pages vues (source google analytique)
- d'une plateforme de diffusion d'email : en 2014, 52 messages ont été envoyés via la plateforme à une moyenne de 730 personnes avec un taux d'ouverture des messages avoisinant 30%. Ces messages concernent des actualités, des appels à contribution, des appels d'offres, des appels à projets ainsi que des lettres d'information.
- des réseaux sociaux : le PRCM est sur Facebook et Twitter et compte respectivement 9.230 fans (contre 6.142

en 2013) et 1.300 Followers (contre 1.102 en 2013). Le PRCM dispose également d'un compte Youtube dans lequel sont régulièrement postés de petites interviews des partenaires et membres, ainsi que les films de sensibilisation et les reportages produits dans le cadre des activités. Le Partenariat est également inscrit sur Flickr pour stocker les photos de ses événements.

Deux newsletters sont également diffusées de façon périodique pour partager des informations ou approfondir une thématique. En 2014, deux numéros de la « Lettre du PRCM » ont été envoyés. Ces «Lettres» reprennent toutes les dernières actualités du partenariat et de ses membres. En outre, deux numéros du bulletin d'information dénommé « Focus » ont été diffusés. Le premier porte sur la thématique du pétrole, le deuxième sur les impacts écologiques de la pêche aux requins.

Pour rappel, ce bulletin propose d'aborder une thématique particulière en relation avec la zone côtière et marine ouest-africaine. Ces thématiques sont présentées sous la forme d'une synthèse simplifiée accompagnée d'illustrations et de références à des documents plus détaillés ainsi qu'aux activités des partenaires en lien avec la thématique.

Dans le domaine de la capitalisation un livret intitulé «Les Aires Marines Protégées en Afrique de l'ouest, laboratoires du Développement Durable» a été produit et diffusé en 200 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français. Ce livret résume l'ensemble des bonnes pratiques expérimentées au sein des AMP en mettant en lumière leur rôle de laboratoire du développement durable, et incite à systématiser ces bonnes pratiques en les exportant au-delà des frontières des espaces protégés.

Par ailleurs, un appui a été donné à l'ADEPA pour l'organisation d'un atelier régional de capitalisation des projets d'actions collectives initiés par les organisations professionnelles de la pêche artisanale (OPPA) dans les pays couverts par le PRCM. Vingt six personnes provenant de la Guinée Bissau, du Sénégal, de la Mauritanie, de Cabo Verde et de la Gambie y ont participé.

Pour rappel, l'atelier de deux jours fait suite à un projet de renforcement de la structuration et de la capacité d'influence des organisations professionnelles de la pêche artisanale dans les 7 pays couverts par le PRCM. Parmi les 21 projets d'actions collectives élaborés lors de la mise en oeuvre du projet, 7 ont fait l'objet d'une capitalisation.

Les participants ont énoncé des recommandations lors de cet atelier, parmi lesquelles :

- Le développement d'un programme continu de renforcement de capacités avec des modules sur le développement personnel;
- La mise en place d'une plateforme d'échange et de partage de l'information ;
- La motivation et l'implication des leaders dans le processus de mobilisation de fonds ;
- Le prolongement de l'accompagnement des acteurs dans l'identification et la mise en oeuvre de petits projets ;
- La capitalisation du projet à travers l'édition d'un document présentant les sept projets en Anglais, Portugais et Français.







Conclusion et synthèse des perspectives

Avec ses 66 membres, le Partenariat est une réalité dynamique en matière de formations, de participation aux processus de réflexion et de décision relatifs aux grandes questions qui touchent la gestion de la zone côtière, de plaidoyers, et d'actions sur le terrain. Le PRCM semble avoir fait la preuve que son orientation vers une plateforme de partenariat est un succès et répond mieux aux préoccupations de ses membres. Son profil à l'international fait aussi preuve d'une certaine maturité et reconnaissance.

Les appuis accordés à certains des réseaux créés dans le cadre du PRCM commencent à donner des résultats. Le réseau des AMPs - RAMPAO est actuellement dans un processus d'autonomisation avancé. Le réseau des parlementaires APPEL quand à lui se développe davantage sur le plan géographique, en s'élargissant à la Guinée, et sur le plan thématique en introduisant dans les débats parlementaires de nouvelles préoccupations des acteurs du littoral.

La plupart des collèges mis en place ou appuyés par le PRCM commencent à prendre forme et assurent en partie un relai nécessaire entre l'Unité de Coordination et les membres. C'est le cas du collège des professionnels de la Pêche, du collège de la société civile et celui de la recherche. Les trois plateformes nationales mises en place ne font que renforcer cet effort de mobilisation des acteurs et créent des cadres de concertation nationaux utiles pour la coordination et l'harmonisation des efforts au niveau des pays.

A ces efforts de mobilisation et de coordinateurs des acteurs, le PRCM a entrepris en 2014 d'importantes actions de plaidoyer et de lobbying visant une gestion durable des zones côtières et de leurs ressources. C'est dans ce cadre que s'inscrit le travail entrepris aux côtés de la CSRP pour promouvoir le processus de saisine du tribunal international du droit de la mer sur des questions relatives à la pêche INN. C'est aussi dans ce contexte que le PRCM a collaboré avec la convention d'Abidjan pour la préparation, l'adoption et la mise en œuvre de décisions importantes de la COP de cette Convention relatives à l'élaboration de deux protocoles additionnels sur la gestion des Mangroves et sur la mise aux normes et standards environnementaux dans le domaine des activités pétrolières et gazières offshore.

L'une des interventions majeures du PRCM en 2014 a été la mise à disposition, en nombre croissant, de services et d'appuis financiers aux membres. Plusieurs appuis consentis en

2014 ont permis à la fois le renforcement des capacités des acteurs et la mise en œuvre d'actions pilotes de terrain. C'est le cas des small grants octroyés aux ONGs nationales dans le cadre du Fonds FAOSC mais aussi des bourses accordées aux acteurs de l'éducation environnementale dans les différents pays.

Les résultats obtenus en 2014 ne doivent pas cependant cacher les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'un des axes principaux de la stratégie actuelle du PRCM à savoir celui relatif à la prévention et la gestion des risques littoraux. Des efforts spécifiques seront orientés les années à venir vers ce volet à travers notamment la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs dans des thématiques aussi importantes que la gestion des activités pétrolières et gazières et la compréhension des enjeux et impacts des changements climatiques.

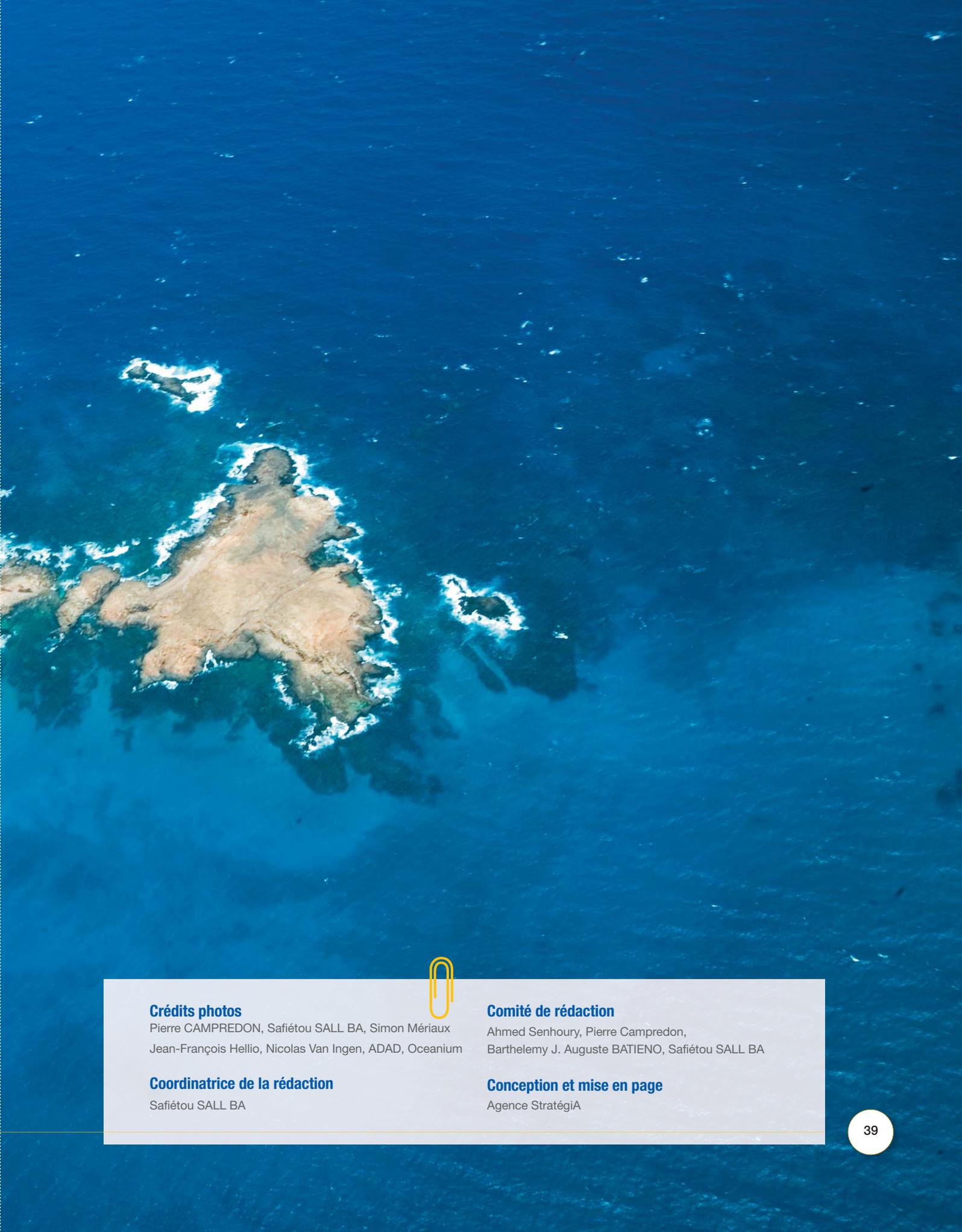
Il est à noter enfin que les dimensions que le PRCM atteint aujourd'hui exigent une plus grande efficacité en termes de coordination et

de communication et une gestion efficiente dans l'utilisation des ressources. Une optimisation du nombre important d'organes et de cadres de concertation créés s'impose. Pour répondre à cette préoccupation, le PRCM compte réaliser en 2015 un diagnostic organisationnel dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la structure ainsi que les mécanismes et outils pour la mise en œuvre des missions du PRCM.

Le diagnostic organisationnel envisagé contribuera également à orienter et à renforcer les futures actions du PRCM dans le domaine du fundraising. En effet, la fin du financement de notre bailleur de longue date, l'Ambassade des Pays, en 2014 constitue un nouveau défi pour le PRCM qui devra mobiliser de nouveaux partenaires financiers pour se joindre à la MAVA en vue du financement des futurs programmes du PRCM et de ses membres. Des efforts importants seront engagés en 2015 afin d'identifier de nouveaux mécanismes de financement et pour mobiliser davantage de ressources pour la conservation de la zone côtière et marine et Afrique de l'Ouest.







Crédits photos

Pierre CAMPREDON, Safiétou SALL BA, Simon Mériaux
Jean-François Hellio, Nicolas Van Ingen, ADAD, Oceanium

Coordinatrice de la rédaction

Safiétou SALL BA

Comité de rédaction

Ahmed Senhoury, Pierre Campredon,
Barthelemy J. Auguste BATIENO, Safiétou SALL BA

Conception et mise en page

Agence StratégiA



PRCM

PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LA CONSERVATION
DE LA ZONE CÔTIÈRE ET MARINE
EN AFRIQUE DE L'OUEST

Complexe Sicap Point E, avenue Cheikh Anta DIOP, immeuble A, 2^{ème} étage. Dakar Sénégal

Facebook/prcmarine | Twitter : @prcmarine | prcm@iucn.org

www.prcmarine.org